

---

Centre national  
de la musique



# TAXE SUR LES SPECTACLES DE MUSIQUES ACTUELLES ET DE VARIETES

Guide de la déclaration en ligne

# La taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés

## Sommaire

### Le fonctionnement de la taxe

- [Le cercle vertueux de la taxe](#)
- [Loi, décret, champ de perception](#)
- [Assiette](#)
- [Les étapes d'une déclaration](#)
- [Les données d'une déclaration](#)

### Votre espace cnm.fr

- [Comment accéder à votre espace](#)
- [Le tableau de bord de votre espace](#)

### La déclaration en ligne

#### Créer une nouvelle déclaration

- [Les données d'une représentation](#)
- [Contexte de la représentation](#)
- [Participants de la représentation](#)
- [Recettes et fréquentations](#)
- [Synthèse et envoi](#)

#### Les représentations identifiées par le CNM

- [Exemple d'une représentation identifiée](#)
- [Compléter un \(série de\) représentation\(s\) identifiée\(s\)](#)
- [Signaler la non-redevabilité d'une représentation](#)

### Déclarer des représentations à partir d'un appel à déclaration ou d'une mise en demeure

- [Déclarer à partir d'un numéro d'ADE ou d'une mise en demeure](#)

### Le statut de votre déclaration

- [Les déclarations non envoyées](#)

### Le récapitulatif de la déclaration

- [Faire une demande de retraitement](#)
- [Mode d'envoi des avis des sommes à payer](#)

### Contact - Renseignement

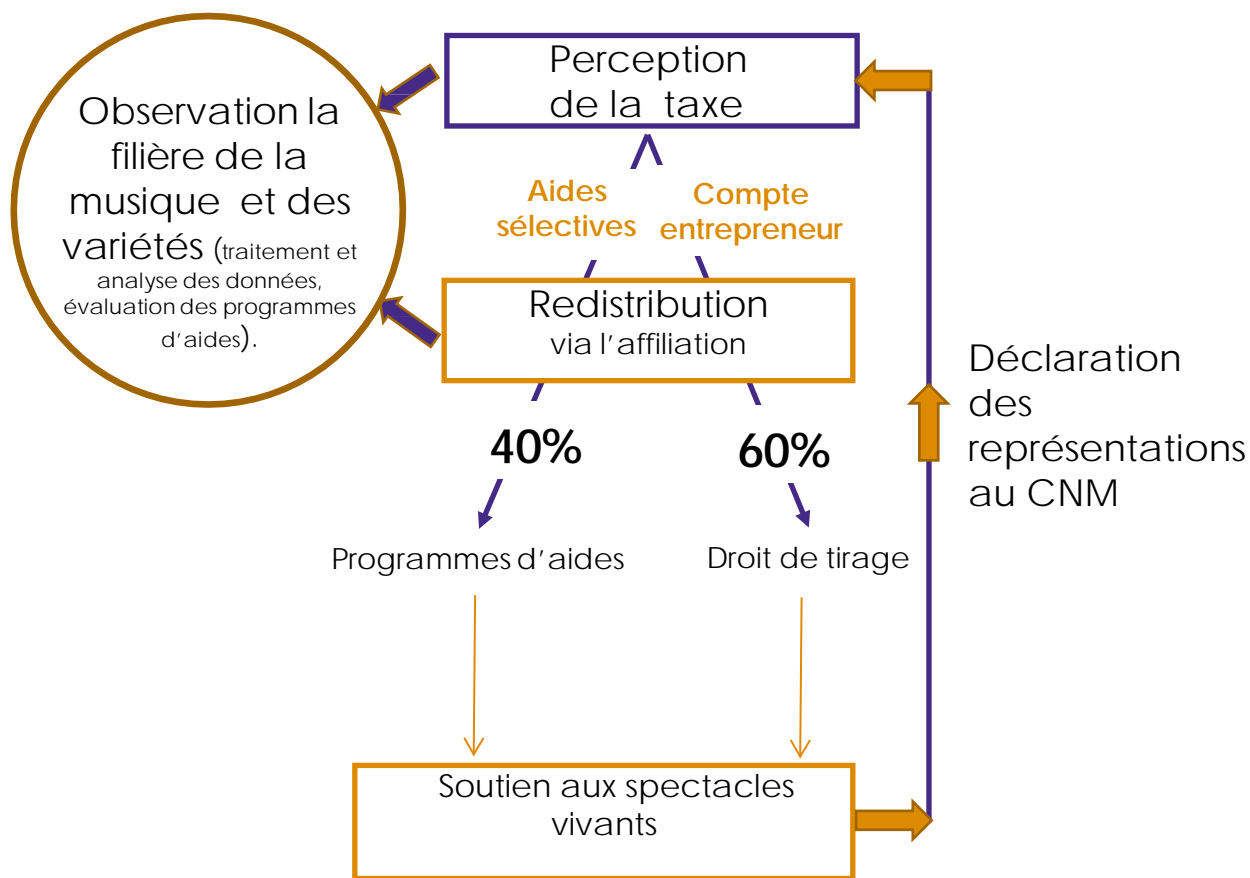
- [Contacter le service taxe](#)



## Le fonctionnement de la taxe

## Le cercle vertueux de la taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés

*Un principe de solidarité qui favorise la connaissance des conditions d'activité des acteurs du spectacle de musiques actuelles et de variétés...*



Depuis 2002, la redistribution de la taxe permet de déployer des dispositifs de soutien qui participent de façon essentielle à l'économie du spectacle de musiques actuelles et de variétés.

La taxe constitue la ressource essentielle du dispositif de redistribution du CNM, elle permet de soutenir le secteur du spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés à travers de nombreux programmes de redistribution.

Dès l'acquittement de la taxe sur les spectacles de variétés, une part de celle-ci alimente un « compte entrepreneur » dédié à chaque déclarant. Cette part, de 60% de la taxe, versée hors frais de perception, pourra être reversée totalement ou partiellement (via un droit de tirage).

Pour assurer le recouvrement de la taxe, informer et

communiquer, l'équipe du service taxe gère l'ensemble des opérations afférentes à cet impôt et s'assure du respect de la loi pour un traitement équitable sur tout le territoire.

Outre que le produit de la taxe permet d'alimenter financièrement le dispositif d'aides, les éléments recueillis dans les déclarations des représentations permettent aussi d'alimenter le centre de ressources du CNM et ainsi de donner des éléments précis à tous les acteurs, partenaires du spectacle vivant de variétés et de musiques actuelles, en respectant l'anonymat pour chaque structure.



# Loi Décret Champ de perception

## La taxe



**Article L.452-14 aux L.452-27** du code des impositions des biens et services CIBS (Anciennement art.76 de la Loi de Finance n°2003I-1312 du 30/12/03 rectificative pour 2003).

**Article D452-11** du code des impositions des biens et services CIBS (Anciennement Décret 2004-117 du 07/02/04).

## Le fonctionnement de la taxe



Jazz



Musiques du monde



Chanson



Humour – Seul en scène



RAP – Hip Hop



Attractions visuelles



Pop-Rock



Cabaret – comédies musicales



Musiques électronique

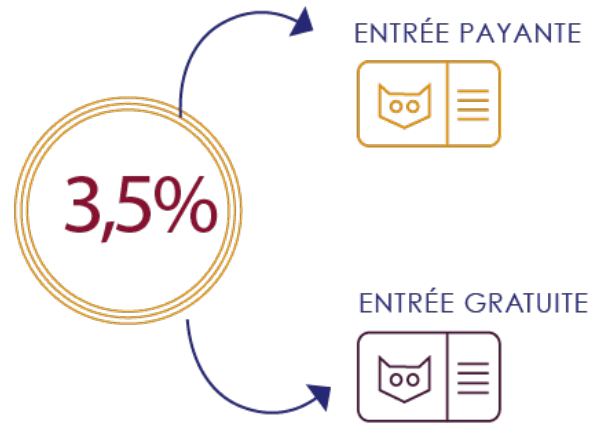
Instaurée le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la taxe sur les spectacles de musiques actuelles et variétés est votée chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de finances. Cette taxe est un impôt obligatoire et non une simple cotisation, elle est déclarative : c'est au redevable de procéder à la déclaration de ses recettes (droit d'admission et de droit de représentation) au CNM.

Tout organisateur d'un spectacle de musiques actuelles ou de variétés, à statut public ou privé, associatif ou commercial, même s'il ne détient aucune licence d'entrepreneur de spectacles, est redevable de la taxe sur les spectacles auprès du Centre national de la musique.



# Assiette

## La taxe



## Le fonctionnement de la taxe



Redevable => détenteur de la billetterie  
Assiette = > montant total de la billetterie HT  
**→ DROIT D'ADMISSION**

Redevable => vendeur du spectacle  
Assiette = > montant indiqué dans le contrat ou la facture  
**→ DROIT DE REPRÉSENTATION**



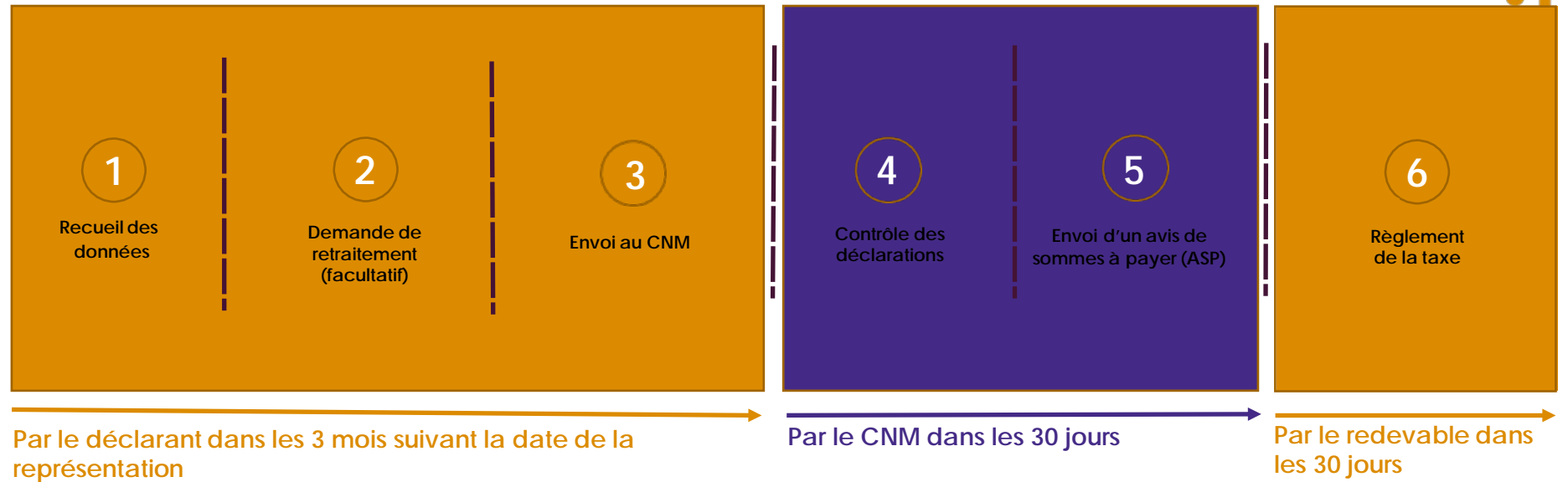
- Pour les **manifestations payantes** : la taxe est due intégralement par le détenteur de la billetterie, sous le n° de licence figurant sur les billets. Même en cas de coréalisation / coproduction, c'est le détenteur de la billetterie qui déclare 100% de l'assiette sans aucune déduction.
- Pour les **manifestations gratuites** : en cas de contrat de cession, la taxe est due par le vendeur du spectacle. La taxe est calculée sur le montant global HT de la facture, intégrant : plateau artistique et technique, hébergement, déplacements. Il est important de noter que le contrat de cession devra être explicite pour les 2 parties concernant le redevable de cette taxe.



# Les étapes d'une déclaration

La taxe

Le fonctionnement de la taxe



La déclaration d'une ou plusieurs représentations se déroule en 6 étapes :

- 1- Renseigner les données de la déclaration
- 2 – Possibilité de réaliser une demande de retraitement
- 3 – Envoyer la déclaration
- 4 - Contrôle et validation par les services du CNM
- 5 - Envoi de l'ASP par les services du CNM
- 6 - Règlement de la taxe par le redevable



# Les données d'une déclaration

La taxe

Le fonctionnement de la taxe



Date(s) de représentation(s)



Lieu de diffusion



Artiste / Spectacle



Contexte « festival »



Recettes HT / Fréquentation

Les données recueillies permettent également de nourrir la mission d'observation de la filière confiée au CNM, avec pour objectifs :

- d'approfondir et partager la connaissance du champ de la musique et des variétés ;
- d'identifier et évaluer les besoins de la profession ;
- de nourrir les réflexions des pouvoirs publics en matière de politique en faveur de la musique et des variétés.

Chaque volet doit être renseigné pour pouvoir envoyer la déclaration au CNM.

Afin de faciliter votre saisie, la plupart des champs de recherche proposent la saisie semi - automatique.





---

La taxe

Votre espace.cnm.fr

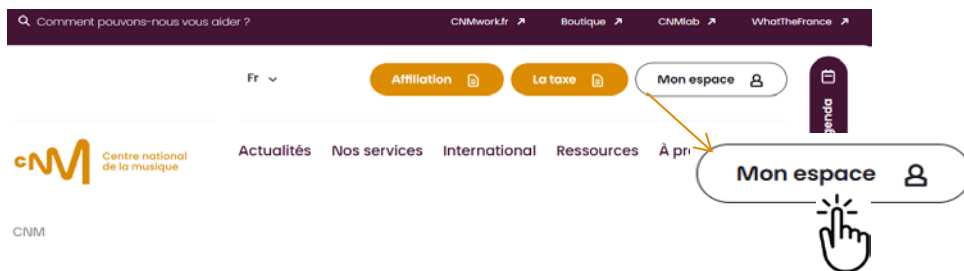


---

Votre espace [cnm.fr](https://www.cnm.fr)

# Votre espace cnm.fr

## La taxe



## Votre espace cnm.fr

### Bonjour !

Connectez-vous à votre espace pour accéder aux services du CNM.

#### IDENTIFIANT

#### MOT DE PASSE

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

Vous n'avez pas de compte ?

[Créer un compte](#)



 [monespace@cnm.fr](mailto:monespace@cnm.fr)

1. Rendez vous sur [cnm.fr](http://cnm.fr)
2. Connectez-vous à votre espace [cnm.fr](http://cnm.fr)

Utilisez de préférence les navigateurs Chrome ou Firefox.

## Vous avez perdu votre mot de passe :

Suivez la procédure >> [Mot de passe oublié ?](#)

## Vous n'avez pas de compte « monespace » :

Cliquez sur [Créer un compte](#), la création est automatique, le formulaire vous demandera de renseigner votre prénom, votre nom, votre adresse mail et un mot de passe.



# Accès à votre espace pro cnm.fr

La taxe

Votre espace pro cnm.fr



## **Demande d'accès professionnel pour une association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc. (personne morale)**

### Procédure simplifiée

Vous avez reçu un courrier du service de la taxe ou une notification d'affiliation, vous pouvez faire votre demande de manière simplifiée. Munissez-vous de votre N°CNM et du N° document ou code d'activation présent sur le courrier (cf. document : [où trouver son code](#)).

### Procédure sans numéro CNM

Vous n'avez pas de numéro CNM, ni code d'activation, munissez-vous de votre numéro SIRET ou RNA et renseignez le formulaire.

[Demander un accès personne morale](#)

Une fois connecté, si votre compte CNM est déjà rattaché à l'espace d'une structure, vous avez accès à ce dernier à partir du bouton :  
« Accéder à mon espace pro »  
situé en page d'accueil

Dans le cas contraire, votre tableau de bord affichera le bouton : « Demander mon accès »

## **Demandez votre accès professionnel**

Le formulaire vous demandera de compléter vos informations professionnelles (domaine d'activité, fonction), les informations de votre structure (Raison, siège social, SIRET/RNA, KBIS, n° CNM si vous en avez un, etc.) ainsi que de fournir un extrait de KBIS ou une déclaration au journal officiel.

Après vérification de vos informations, les services du CNM ouvriront votre accès.



# Le tableau de bord de votre espace pro cnm.fr

La taxe

Votre espace pro cnm.fr



## Mon Espace Pro

Retrouvez toutes vos démarches : Aides, affiliation, taxes.

Accéder à mon Espace Pro



Une fois connecté, la page d'accueil de votre espace cnm.fr vous propose d'accéder à votre espace pro. Le tableau de bord monespacepro.cnm.fr vous donnera un aperçu rapide de votre situation au regard de la déclaration de vos spectacles.

Accédez à la déclaration en ligne depuis le tableau de votre espace professionnel

**N°CNM - STRUCTURE**

- Tableau de bord
- Informations administratives
- Taxe
- Affiliation
- Aides
- Crédits d'impôt
- Paiement & remboursement
- Messagerie

« Rétrécir le menu

Le CNM a mis en ligne une nouvelle version de sa plateforme monespacepro.cnm.fr. Plus fonctionnelle et plus ergonomique, elle a pour objectif de simplifier les démarches pour ses usagers et de faciliter leurs échanges avec les équipes du CNM.

Pour les déclarants, le mode de réception des avis de sommes à payer a été paramétré par défaut sur email ou par courrier si vous n'avez pas renseigné d'email. Vous pouvez le modifier en [clicquant ici](#).

### BIENVENUE SUR L'ESPACE PRO :

**AFFILIATION** [En savoir plus →](#)

**Votre structure est affiliée au CNM**

Date de fin d'affiliation : 31/05/2025      Renouvellement de l'affiliation accessible à partir du 28/02/2025

**TAXE** [Déclarer →](#)

Solde du compte taxe <b>43 996,50 €</b>	Solde du compte entrepreneur <b>70 917,31 €</b>	Montant disponible au droit de tirage <b>46 523,46 €</b>
--	--	---

Représentations à déclarer **3** [Voir plus](#)

Retraitements en attente **8** [Voir plus](#)



---

La taxe

---

La déclaration en ligne

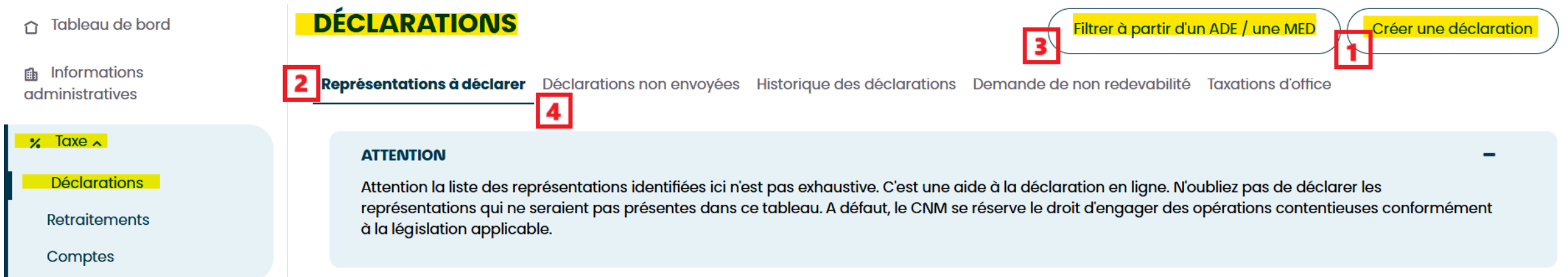


---

La déclaration en ligne

Pour déclarer des représentations au CNM, vous pouvez :

- 1** créer une nouvelle déclaration (données à déclarer).
- 2** sélectionner, contrôler et compléter les représentations identifiées ou indiquer leur non-redevabilité.
- 3** déclarer une représentation à partir d'un n° d'appel à déclaration ou de mise en demeure.
- 4** compléter les déclarations non envoyées. A tout moment vous pouvez mettre en attente vos déclarations afin de les compléter ultérieurement. Elles apparaîtront alors dans la « liste des déclarations non envoyées ».



The screenshot shows the 'Déclarations' section of the CNM online declaration interface. The main heading is 'DÉCLARATIONS'. Below it, there are several tabs: 'Représentations à déclarer' (highlighted with a red box and number 2), 'Déclarations non envoyées' (highlighted with a red box and number 4), 'Historique des déclarations', 'Demande de non redevabilité', and 'Taxations d'office'. On the right side, there are two buttons: 'Filtrer à partir d'un ADE / une MED' (highlighted with a red box and number 3) and 'Créer une déclaration' (highlighted with a red box and number 1). On the left side, there is a sidebar menu with 'Tableau de bord', 'Informations administratives', 'Taxe', 'Déclarations', 'Retraitements', and 'Comptes'. A light blue box contains an 'ATTENTION' message: 'Attention la liste des représentations identifiées ici n'est pas exhaustive. C'est une aide à la déclaration en ligne. N'oubliez pas de déclarer les représentations qui ne seraient pas présentes dans ce tableau. A défaut, le CNM se réserve le droit d'engager des opérations contentieuses conformément à la législation applicable.'

---

La taxe

Créer une nouvelle déclaration



---

**Créer une nouvelle déclaration**

Vous avez sélectionné :

Créer une déclaration



Ajouter une représentation



Créer une nouvelle représentation

Le formulaire s'ouvre et vous pouvez commencer à renseigner les données de votre déclaration. =>

## 1- Les données d'une représentation

!\Seules les représentations passées peuvent être déclarées

Les données à renseigner :

1. Nature de la représentation gratuite / payante
2. Date de la représentation + date de fin si série\*
3. Nombre de représentations

Déclarations - Création d'une représentation

### ← Création d'une représentation

Détails de la représentation

Contexte de la représentation

Participants de la représentation

Recettes & fréquentation

Synthèse

#### ATTENTION

Aucune date future ne peut être déclarée.

La représentation est-elle ? \*  Payante  Gratuite

Date de la représentation \* ?

Date de début

Date de fin (uniquement si série) \*

Date de fin

Nombre de représentations \*

Annuler

Suivant

Si vous n'avez qu'une représentation à déclarer, merci d'indiquer uniquement la date de début.

\*Une série est une suite de représentations d'un même spectacle, dans un même lieu, sur une période définie.





## 2- Contexte de la représentation

Déclarations - Création d'une représentation

### ← Création d'une représentation

Détails de la représentation | **Contexte de la représentation** | Participants de la représentation | Recettes & fréquentation | Synthèse

**INFORMATIONS**  
 Veuillez sélectionner un lieu de diffusion pour pouvoir poursuivre la création de représentation en cours. Si aucun lieu de diffusion ne correspond à votre recherche, vous pouvez créer un nouveau lieu.

Filtrer sur un département: Sélectionnez un département
 Rechercher un lieu de diffusion: Saisissez le nom du lieu

Oui  Non

Étape précédente Annuler Suivant

Champ de saisie semi-automatique

Votre représentation se déroule-t-elle dans le cadre d'un festival?  Oui  Non

Rechercher un festival

Saisissez le nom du festival

+ Cliquez-ici pour ajouter un nouveau festival

Champ de saisie semi-automatique



Indiquer si la ou les représentations se déroulent dans le cadre d'un festival. Utilisez la saisie semi-automatique pour remplir le champ « Rechercher un festival ».

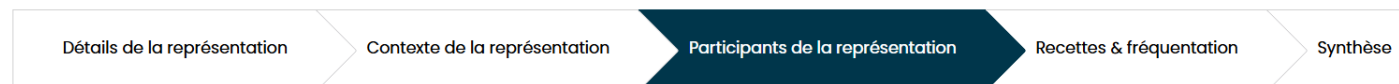
Le champ « Rechercher un lieu de diffusion » bénéficie de la saisie-semi automatique.

Si le lieu n'existe pas dans la liste qui s'affiche vous avez la possibilité de le créer.

Lorsque l'établissement possède plusieurs salles de diffusion, il doit désigner l'unité scénique sur laquelle se déroule la représentation (salle principale, club, etc.).

Déclarations - Création d'une représentation

## ← Création d'une représentation



## INFORMATIONS

Veillez sélectionner au moins une identité artistique. Sélectionner un artiste/groupe/spectacle à ajouter à la représentation : si aucune identité artistique ne correspond à votre recherche, vous pouvez créer une nouvelle identité artistique.

Opérateur de recherche :

Contient

Rechercher un artiste, un groupe ou un spectacle :

Saisissez le nom de l'identité artistique

+ Ou créer un nouvel artiste/groupe/spectacle...

+ Ajouter

Étape précédente

Annuler

Suivant

+ Ajouter

## 3 – Participants de la représentation

Ajouter un artiste à la date de la représentation que vous venez de déclarer.

Champ de saisie semi-automatique

Ajoutez l'artiste à la représentation pour valider

Le champ « Rechercher un artiste, un groupe ou un spectacle » bénéficie de la saisie-semi automatique.

Si le nom ne s'affiche pas, vous avez la possibilité de le créer.

Ajoutez l'artiste ajouté à la représentation, et précisez ensuite s'il s'agit de la tête d'affiche ou d'une première partie

Tête d'affiche / 1ère partie	Actions
Non défini	⋮

Annuler

Tête d'affiche / 1ère partie	Actions
Non défini	⋮

- ⊞ Définir la tête d'affiche
- 🗑 Supprimer l'identité artistique



## 4- Recettes et fréquentations

Déclarations - Création d'une représentation

← Création d'une représentation

Détails de la représentation > Contexte de la représentation > Participants de la représentation > **Recettes & fréquentation** > Synthèse

**INFORMATIONS**  
Veuillez saisir les données de recette et fréquentation de/des représentations(s)/contrat(s).  
Les recettes de billetterie et les montants de contrats de cession sont à déclarer hors taxe (HT) et arrondis à l'euro supérieur (sans décimale).

Vous devez compléter les données de recettes et de fréquentation pour cette représentation

Recettes de billetterie HT *	0 €	Taxe estimée	0 €
Nombre d'entrées payantes *		Prix moyen du billet	0 €
Nombre d'entrées exonérées *		Fréquentation totale par représentation	0
Jauge utilisée par représentation		Taux de fréquentation %	0

Étape précédente

Annuler Suivant

Une fois l'ensemble des données renseignées :

- Recettes de billetterie HT
- Nombre d'entrées payantes
- Nombre d'entrées exonérées (invitations, etc.)
- Jauge utilisée par représentation

📄 Le formulaire vous calcule le montant estimé de la taxe due sur la ou les représentations

Ce volet du formulaire sert à calculer le montant dû au titre de la taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés.

Une fois complété, le bouton **Suivant** s'active et vous dirige vers la page **d'envoi de la déclaration**.

!/\ Conformément aux dispositions de l'amendement n°1-2753 prises dans le cadre du projet de Loi de finance pour 2021, les représentations comprises entre le 17/03/2020 et le 31/12/2021 sont à déclarer au Centre national de la musique mais sont exonérées de taxe.

Les montants estimés de taxe pour cette période s'afficheront donc à 0€.



## 5- Synthèse et envoi

Le système vous propose une synthèse des données que vous avez renseignées dans le cadre de cette création de représentation.



Recette de billetterie HT : (Taxe estimée) Du

Nbr d'entrées payantes :  
Nbr d'entrées exonérées :  
Jauge utilisée

● Nombre de représentation : ● Représentation

Étape précédente Annuler Ajouter à la déclaration

Après relecture, cliquez ici

La représentation que vous venez de créer a été ajoutée à votre déclaration, vous pouvez passer à l'étape suivante ou bien ajouter une nouvelle représentation à votre déclaration.

### Liste des représentations déclarées

Tout déplier

Artiste - Lieu (code postal) - Date

Artiste - Lieu (code postal) - Date

« < 1 > »

Supprimer Ajouter une représentation Mettre en attente Fermer Passer à l'étape suivante

---

La taxe

Les représentations identifiées



---

**Les représentations  
identifiées par le CNM**

# Exemple d'une représentation identifiée par le CNM

La taxe

La déclaration en ligne - Les représentations identifiées



Vous avez choisi de déclarer des représentations déjà identifiées par le CNM. Dans la liste qui s'affiche dans la partie basse de votre écran, vous pouvez sélectionner plusieurs représentations<sup>1</sup> ou une série<sup>2</sup>. Les déclarations pré-saisies par le CNM.

## DÉCLARATIONS

Filterer à partir d'un ADE / une MED

Créer une déclaration

**Représentations à déclarer** Déclarations non envoyées (2) Historique des déclarations Demande de non redevabilité Taxations d'office

### ATTENTION

Attention la liste des représentations identifiées ici n'est pas exhaustive. C'est une aide à la déclaration en ligne. N'oubliez pas de déclarer les représentations qui ne seraient pas présentes dans ce tableau. A défaut, le CNM se réserve le droit d'engager des opérations contentieuses conformément à la législation applicable.

### Filtres

Artiste / Groupe / Spectacle :

Tous les Artistes / Groupes / Spectacles

Lieu de diffusion

Tous les Lieux

Date de représentation

Date limite

Appliquer

Réinitialiser

1

Déclarer les représentations sélectionnées

2

Déclarer une série à partir de la sélection

3

Signaler la non-redevabilité

<input type="checkbox"/>	Nom représentation ↕	Lieu ↕	Date ↕	Nb rep. ↕	Payante ↕	Date limite ↕	Statut ↕
<input type="checkbox"/>	YOUSSEF SWATT'S	LE BATACLAN (75011 - PARIS)	25/11/2024	1	Oui	28/02/2025	A déclarer
<input type="checkbox"/>	FLAVIA COELHO	ESPACE CULTUREL DU CROUZY (87220 - BOISSEUIL)	29/11/2024	1	Oui	28/02/2025	A déclarer

Si vous cherchez une représentation en particulier, vous pouvez utiliser les filtres Artistes/Groupes/Spectacles, Lieu de diffusion ou période.

Vous pouvez aussi signaler une représentation pour laquelle vous n'êtes pas redevable<sup>3</sup>.



## Compléter une (série de) représentation(s) identifiée(s)

La taxe

Déclarer les représentations sélectionnées



Informations à vérifier :

- Artistes / Groupes / Spectacles
- Lieu de diffusion
- Date

Artiste - Lieu (code postal) - Date Les données de recettes et fréquentation ne sont pas saisies tout déplier

Artiste - Lieu (code postal) - Date Les données de recettes et fréquentation ne sont pas saisies

« < 1 > »

Informations à renseigner :

Pour les représentations payantes :

- Recettes de billetterie HT
- Fréquentation (entrées payantes et exonérées)

Pour les représentations gratuites

- La fréquentation estimée et les montants du ou des contrats de cession

La déclaration en ligne - Les représentations identifiées



Déclarer une série à partir de la sélection



Veillez sélectionner uniquement une suite de représentations d'un même spectacle, dans un même lieu, sur une période définie (maximum 30jours).

Pour chaque (série de) représentation(s) sélectionnée :

- Vous devez indiquer l'assiette de calcul (montant de la **billetterie totale HT**, fréquentation ou contrat(s) de cession)
- Vous pouvez modifier les informations de la représentation



# Signaler la non-redevabilité

Signaler la non-redevabilité



La taxe

Liste des motifs de non redevabilité :

- Absence d'assiette
- Annulée
- Déjà déclarée
- Erreur de redevable : vous n'êtes pas l'organisateur du spectacle
- Hors champ de perception
- Non programmée : cette représentation n'existe pas.
- Perception ASTP
- Reportée à une autre date

La déclaration en ligne - Signaler la non-redevabilité d'une représentation



Vous avez sélectionné une représentation pour indiquer que vous n'en n'êtes pas le redevable.

Sélectionnez le motif de la non redevabilité dans le menu déroulant et utilisez le champ texte « Commentaire » pour préciser.

Si vous n'avez pas de lien dans la réalisation de cette représentation, merci de le préciser dans l'espace commentaire.

Pour faciliter le traitement de votre demande, nous vous invitons à indiquer le redevable de cette représentation dans l'espace commentaire et joindre un justificatif.

Précisez le motif de la non-redevabilité

Commentaire

Raison sociale + Email

Adresse (N°Voie et CP/Ville)

Joindre une pièce justificative (recommandé)

Taxe - Demande de non-redevabilité

← **DEMANDE DE NON REDEVABILITÉ**

Liste des représentations dont votre établissement n'est pas redevable

**PUGGY LA CABANE (31300 - TOULOUSE) - Jeudi 5 Décembre 2024**  
Représentation : Payante - Nombre de représentation : 1

Précisez le motif de la non-redevabilité \*

Selectionnez un motif

Commentaire

Pour faciliter le traitement de votre demande, merci de nous indiquer le redevable de cette représentation. Si vous n'avez pas de lien dans la réalisation de cette représentation, merci de le préciser dans le commentaire.

Raison sociale Email

Adresse (N° Voie et CP/Ville)

Joindre une pièce justificative (facultatif)

Parcourir





---

La taxe

Déclarer des représentations à partir d'un N° d'ADE  
ou MED



---

**Déclarer des représentations  
à partir d'un N° d'appel à  
déclaration ou de mise en  
demeure**

## Déclarer à partir d'un ADE ou d'une MED

Renseigner le N° de document et le code de consultation

La taxe

Filtrer à partir d'un ADE / une MED



La déclaration en ligne - Déclarer à partir d'un appel à déclaration ou d'une mise en demeure



Cette procédure vous concerne si vous êtes en retard dans la déclaration d'une ou plusieurs représentations (plus de 3 mois après la date de la représentation).

En haut à gauche sur votre document :

### Recherche d'Appel à déclaration ou de mise en demeure



Le numéro et le code de consultation sont indiqués sur le document qui vous a été adressé.

N° d'appel à déclaration ou de mise en demeure

ADEXXXXXX|

Code de consultation

Annuler

Consulter

#### VOS RÉFÉRENCES

Raison sociale : **Nom de la structure**

N° CNM : **Numéro CNM**

N° Document : **ADEXXXXXXX**

Code web :

Date émission : 01/10/2024

Après constat du retard de déclaration, le CNM vous adresse un courrier d'appel à déclaration qui sera suivi, si ce dernier reste sans effet, d'une mise en demeure et de l'ouverture d'une procédure de contentieux par l'agent comptable de l'établissement.

Vous pouvez régulariser les représentations à l'origine de la procédure en indiquant le N° et le code de consultation contenus dans les références du document adressé au responsable légal de votre structure. Une fois complété, le formulaire vous dirigera vers la page [d'envoi de la déclaration](#)



---

La taxe

Le statut de votre déclaration



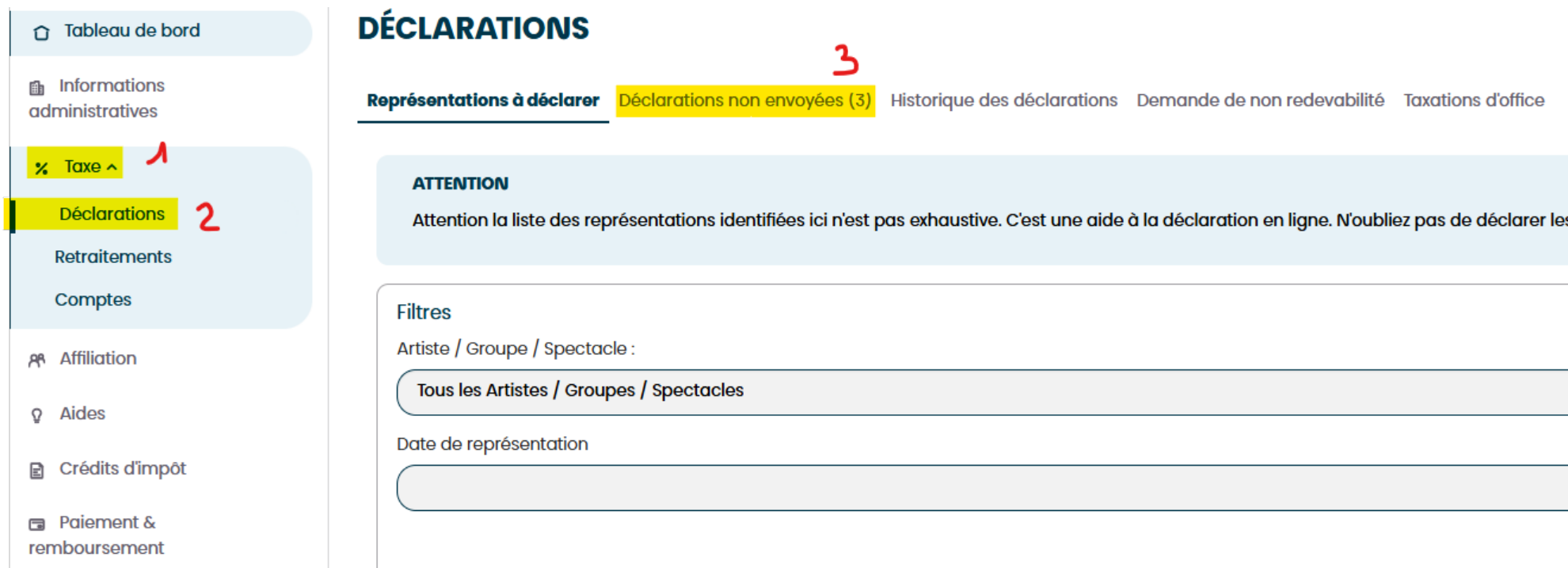
---

**Les déclarations non  
envoyées**

# Les déclarations "non envoyées"

Vous avez la possibilité de placer vos déclarations en attente. Il est possible que vous rencontriez ce statut pour certaines représentations :  **En attente d'envoi (Déclaration N° 148469)**

Voici la marche à suivre pour consulter vos déclarations non envoyées :



**DÉCLARATIONS** <sup>3</sup>

Représentations à déclarer Déclarations non envoyées (3) Historique des déclarations Demande de non redevabilité Taxations d'office

**ATTENTION**

Attention la liste des représentations identifiées ici n'est pas exhaustive. C'est une aide à la déclaration en ligne. N'oubliez pas de déclarer les

**Filtres**

Artiste / Groupe / Spectacle :

Tous les Artistes / Groupes / Spectacles

Date de représentation



La liste de vos déclarations non envoyées apparaît.

Statut ↕	Taxe estimée ↕	Actions
En cours	0 €	⋮
En cours	0 €	⋮
En cours	53 €	⋮

Ouvrir la déclaration

Supprimer la déclaration

Dans la colonne "Action", vous avez le choix entre reprendre la déclaration pour renseigner les données attendues ou supprimer directement la déclaration

➔ Dans ce cas, la représentation redeviendra disponible dans la section "Représentations à déclarer".

### Le statut de vos déclarations :

**En cours de modification de redevabilité** : vous avez envoyé des informations pour informer le CNM que vous n'êtes pas le redevable de la représentation.

**En attente d'envoi** : Votre déclaration est dans votre onglet "déclaration non envoyées"

**Envoyé** : votre déclaration est en cours de validation par le CNM. Après contrôle des données déclarées, le CNM vous adressera un avis des sommes à payer (ASP) à solder dans les 30 jours.

En cours de modification de redevabilité

En attente d'envoi (Déclaration N° )

Envoyé



---

La taxe

Récapitulatif de la déclaration



---

**Récapitulatif de la  
déclaration**

# Faire une demande de retraitement

## La taxe

## Récapitulatif de la déclaration



Déclarations - Déclarer des représentations - Récapitulatif de la déclaration

### DÉCLARATION N°148466 – RÉCAPITULATIF DE LA DÉCLARATION

#### Retraitement sur la déclaration

##### ATTENTION

souhaitez-vous faire une demande de retraitement de votre compte entrepreneur dans le cadre d'une coréalisation ou d'une coproduction ? (obligatoire)  Oui  Non

La demande de retraitement doit être réalisée au moment de la déclaration. Elle sera ensuite soumise sur l'espace privé de vos coréalisateurs/coproducteurs pour validation. Une fois validée et le paiement de la taxe effectué, votre compte entrepreneur sera débité de la part affectée aux coréalisateurs/coproducteurs.

Attention, la demande de retraitement concerne l'ensemble des représentations de la déclaration. Si vous souhaitez établir un retraitement spécifique sur une représentation, veuillez la déclarer de manière isolée dans une autre déclaration. [Pour plus d'infos cliquez ici.](#)

Avant l'envoi de votre déclaration le formulaire vous demande si vous souhaitez faire une demande de retraitement.

Le retraitement permet d'imputer les sommes versées au titre de la taxe sur différents comptes entrepreneurs en fonction d'une clé de répartition renseignée par le déclarant.

! Toute demande de retraitement doit être effectuée au moment de la déclaration de taxe correspondante.

! Pour pouvoir être enregistrée, la demande de retraitement doit être affectée à un établissement disposant d'un numéro d'identifiant CNM.

Part (%) restante sur le compte entrepreneur de votre établissement 0 %

Sélectionner un ou des établissements coproducteurs/coréalisateurs

N° CNM / Raison sociale

Part (%) à attribuer  + Ajouter

Si vous ne trouvez pas dans la liste l'établissement coproducteur/coréalisateur, renseignez vous auprès de lui pour connaître son N°CNM. En attendant vous pouvez annuler la confirmation et mettre en attente votre déclaration.

Indiquez le n°CNM du coproducteur ou sa raison sociale, sélectionnez le dans la liste, puis ajoutez à la déclaration

Après avoir ajouté le ou les établissements coproducteurs, vous pouvez leur attribuer une part de la taxe déclarée. Les parties concernées devront signer via leur espace CNM une autorisation de retraitement.

# Mode d'envoi des avis des sommes à payer

La taxe

Récapitulatif de la déclaration



Lorsque vous arrivez au récapitulatif de votre déclaration, un onglet vous rappelle le mode de réception des avis des sommes à payer que vous avez paramétré (courrier, email ou chorus).

/!\Si le mode d'envoi ne vous convient pas, il s'agira de modifier le paramétrage en suivant le lien indiqué qui vous emmènera dans la rubrique "Informations administratives".

## ATTENTION

Le mode de réception des avis des sommes à payer pour votre structure est par messagerie électronique. Vous recevrez votre ASP à l'adresse Si vous souhaitez modifier ce paramètre, veuillez [cliquer ici](#).



Rendez-vous dans l'onglet "Mode de réception avis des sommes à payer (Taxe)" et sélectionnez votre choix.

/!\Si vous devez déposer vos avis de somme à payer sur chorus, veuillez renseigner, le cas échéant, le code service et le numéro d'engagement.

### Mode de réception avis des sommes à payer (Taxe)

Chorus  Courrier  Email

**Vous êtes une collectivité ou un établissement public, nous pouvons déposer votre avis des sommes à payer (ASP) sur votre portail Chorus\*.**

Il est impératif d'indiquer le code service et le cas échéant, le numéro d'engagement lors de l'envoi de la déclaration. Si ces éléments ne sont pas renseignés ou incorrects, aucun avis des sommes à payer ne pourra être déposé sur la plateforme CHORUS et sera envoyé par mail de manière irrévocable

Siret du portail CHORUS

✓

Vérifier le SIRET

Code Service

✓

Sélectionner un code service

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas communiquer de code service, ou qu'aucun code n'est disponible à la sélection.

\* Pour rappel, l'avis des sommes à payer étant un avis d'imposition conformément aux articles L 452-14 et suivants du CIBS (code des impositions sur les biens et services), le CNM n'a aucune obligation de le déposer sur CHORUS.

Enregistrer



---

La taxe

Nous contact



---

Contact - renseignements

# Contact Renseignements

La taxe

- Tableau de bord
- Informations administratives
- Taxe ▾
- Affiliation
- Aides
- Crédits d'impôt
- Paiement & remboursement
- Messagerie ( 0 )

« Rétrécir le menu

Nous contacter



## MESSAGERIE

Discussions

Rechercher

Taxe

-

Aide

+

Affiliation

+

Crédit d'impôt

+

Autre

+

Retrouvez toutes les informations sur [cnm.fr](https://www.cnm.fr) :

La déclaration de la taxe



Le compte entrepreneur



Pour contacter le service :

Privilégiez la communication via votre espace en ligne en sélectionnant « Déclaration de dans la rubrique ou contactez le standard du CNM :



[infos@cnm.fr](mailto:infos@cnm.fr)



01 83 75 26 00



---

Centre national  
de la musique

cnm